AFFRANCHI PAR LA

VOL. VII. MANITOBA. No. 35.

LE METIS

Le SENAT

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 7 FEVRIER, 1878.

SOUMISSIONS.

Le sousigné recevra jusqu'à MIDI, LUNDI PROCHAIN LE 4 DE FEVRIER, au Bureau du chemin de fer Pacifique Canadien, des soumissions pour,

165,000 TRAVERSES (TIES),

en lots de pas moins de 5,000 qui devront être livrés le ou vers le 30 Juin 1878, comme suit :

75,000 à St. Boniface,
60,000 à la Rivière aux Rats,
30,000 à la Rivière aux Roseaux.

On pourra en recevoir par quantités moindres à certains points intermédiaires approuvés par l'Inspecteur. Les traverses (ties) devront avoir 8 pieds de long, être équarries sur les deux faces opposées, avoir une épaisseur uniforme de 6 pouces ; la surface équarrie ne devra pas avoir moins de 6 pouces de large au petit bout.

Ces traverses devront être d'épinette, chêne, pin, (Princess pine) ou de cyprès ; mais les quantités de ces deux derniers bois ne devra pas être plus de un quart du bout à chaque point de délivraison.

THOMAS NIXON,

Bureau du chemin de fer Pacifique Canadie. Division du payeur.
Winnipeg 24 janvier 1878.

La division des comptes de la Picotte étant complétée, toute personne ayant des réclamations à faire valoir sur la part attribuée au gouvernement provincial peuvent retirer leur comptes en s'adressant au Trésorier-Provincial.

ALEX. BEGG,
Auditeur.

Winnipeg, 29 Dec., 1877.

COUVERTES D'ANGLETERRE.

—(o)—

VERITABLES COUVERTES DE WITNEY.

CHARLES EARLY & CIE.

Les Moulins de Witney, en Angleterre, continuent à fabriquer les véritables et seules couvertes de la Baie d'Hudson et les *Duffles*, tels que cette célèbre Maison les fabrique depuis 70 ans.

Aussi, Couvertes de Couleur, telles que Ecarlates, Vertes, Gros Bleu, Bleu léger, Noires et Grises.

ATTENTION—Les meilleurs articles de cette Manufacture porteront désormais la Marque de Commerce enrégistrée de C. E. & Cie., afin de les distinguer des autres.

Aussi ; cette Manufacture fabrique des Couvertes de qualité moindre, petites Couvertes rayées de goût, bordures, &c., &c.

Les hommes d'affaires devront se souvenir qu'ils ne peuvent faire venir les Marchandises ci-dessus que par l'entremise des Maisons de Commerce de première classe.

WITNEY-OXON-ANGLETERRE.

15 Novembre, 1877. 1m

A Vendre !

—(o)—

Un magnifique Cottage de 20x24, huit appartements en tout, situé dans le bocage au coin des Rues Dumoulin et du Collége, à St. Boniface. Conditions libérales.

S'adresser à

N. D. GAGNIER,
Agent.

Bureau du *Métis*, St. Boniface.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Société ci-devant existant entre les soussignés comme marchands de nouveautés dans la ville de Winnipeg a été dissoute ce jour de consentement mutuel. Tous les comptes dûs à la Société seront payés par A. H. Bertrand, et tous les comptes dûs à la Société devront être payés à A. H. Bertrand.

A. H. BERTRAND,
C. PRUD'HOMME.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AU PUBLIC.

Les affaires ci-dessus seront continuées par le Soussigné qui sollicite la continuation du patronage qui a été accordé à la Société, et qui invite ses clients et le public en général à venir visiter son Magasin fourni de marchandises assorties et de premier choix, et qu'il est prêt à vendre aux conditions les plus avantageuses possibles.

A. H. BERTRAND.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Earina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jne

BŒUF MIS EN FOURRIERE

A L'ENCLOS DE ST. NORBERT.

Un bœuf rouge ; âgé d'environ 4 ou 5 ans ; queue courte ; marque sur une corne. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, et payer les frais.

AUSSI. Une vache blanche avec des taches brunes, l'oreille droite coupée, elle peut être âgée d'environ quatre ans.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos.

IMPOUNDED.

At the Pound of St. Norbert, a red Ox ; about 4 or 5 years old ; short tail ; one mark on one horn.

The owner is requested to prove pooperty and pay the costs.

ALSO : One white Cow, with brown spots, the right ear cut, and she has about four years old.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

St. Norbert, 9 Janvier, 1878.

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impiquant un privilége ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, soit notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de disposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part des frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

1er Novembre, 1877.

VOL AUDACIEUX A LA RIVIERE AUX RATS.

Dans la soirée de vendredi dernier, la maison d'Augustin Carrière laissée seule un instant sous la garde d'une jeune fille, a été visitée par trois malfaiteurs qui ont pillé les hangards, et enlevé une boîte contenant des papiers de famille qui n'ont de valeur que pour Aug. Carrière.

Une récompense très-libérale à qui lui fera retrouver ces contrats, scrips et papiers.

AUG. CARRIÈRE.

Rivière aux Rats, 16 Déc., 1877.

Succession Antoine Gingras.

AVIS est par le présent donné que Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface a été dûment nommé Exécuteur Testamentaire à la succession de feu Antoine Gingras, et que toutes les dettes dues à la succession doivent être réglées avec le Soussigné, à qui doivent aussi être présentées toutes les réclamations contre la dite succession.

J. DUBUC,
Procureur de l'Exécuteur.

St. Boniface, 5 Novembre, 1877. j-f-o

PERDU.

UN BŒUF de quatre ans, couleur bichonne et tacheté de blanc sur les flancs. Cet animal a passé une partie de l'été dans les pâturages de St. Norbert en haut de la Rivière Sale.

Toute personne qui le ramènera à M. Joseph Turenne, à St. Norbert, sera libéralement récompensée.

St. Norbert, 4 Déc., 1877.

AVIS.

Les hôtelliers sont avertis que la présence tolérée par eux dans leur hôtel d'apprentis ou de mineurs buvant ou jouant aux cartes sera poursuivi conformement à la loi passée durant la dernière session.

St. Boniface 4 février 1878.

Montres ! ! Bijouteries ! !

Or Romaine, si bien porté à Paris, a été découvert en 1870, par le célèbre français chimiste M. D. de Lainge, qui l'a fabriqué en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secrèt fut connu, dix des fabriquants de bijouteries fondèrent une compagnie, avec un capital de $10.000,000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aidés de cet immense capital, et de machines améliorées ils sont en état de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualité et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or véritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriqués avec ce métal, et afin de les introduire le plus rapidement possible, nous avons préparé un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixieme de la valeur du detail jusqu'au 1er janvier 1878**
Lisez cette liste.

Lot de 50 cts.

Une chaine de montre pour homme, prix de détail	$1 00
Une paire de boutons graves, prix de détail	75
Une garniture (set)	75
Un bouton amélioré pour faux-col	50
Une garniture (3) boutons (studs) pour chemises	75
Un anneau de Mariage massif	25
Total	$5 00

Pour 50 cents nous enverrons francs de port les six articles ci-dessus mentionnées.

Lot d'une Piastre.

Une paire de boutons, pierres précieuses, pour manchettes.
Une garniture (set) de boutons de chemise aspirale.
Un anneau massi de fiançaille.
Une paire de bracelets graves.
Une chaine de cou pour dame.
Un médaillon gravé pour aller avec la chaine ci-dessus.
Une chaine lourde de montre pour homme.
Un bouton de chemise, diamant du Lac George.

Lot de deux piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
" " lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, améthiste.
Un médaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camée.
Un anneau lourd pour fiançeille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une épingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres.

Une chaine d'opéra pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau médaillon gravé.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx.
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau amélioré pour faux-col.
Un anneau à sceller camée extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une épingle et pendants d'oreille en Améthiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, gravé 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opéra avec gland, pour dame détail $5.00).
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un médaillon élégant pour aller avec cette chaine.
Une épingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une épingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en améthiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau élégant avec sceau en camée.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau breveté.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fini extra) en améthiste ou Topaze.

Le prix de détail des articles énumérés ci-dessus s'élève juste à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, : par exemple, notre lot de $1.00 se vend au détail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverra une commande pour les lots ci-dessus par Express pour un montant de $15.00 nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif,—garante sous tous rapports et ayant toute l'apparence d'une montre de $100.00.—Par la malle franc de port, $15,00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et mérite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisément de $20.00 a $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opéra pour dames.

REMARQUEZ :—Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Après cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros ; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du detail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or pur dont il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus récents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons.

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargée, à nos risques. Aucun article expédié C. O. D., à moins que la commande ne soit de $5.00 —Adresser lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.,
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada.
95-97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

BŒUF MIS EN FOURRIERE.

A L'ENCLOS DE ST. CHRLES.

DESCRIPTION : Un bœuf couleur brune blanche, ayant une tache dans le front et portant les lettres W. D. sur la pointe de la corne gauche, et âgé d'environ quatre ans, a été mis en fourrière le 28 de novembre.

JAMES GREEN,
Gardien d'Enclos à St. Charles

St. Charles, 29 Novembre, 1877.

IMPOUNDED.

At St. Charles Pound an ox, brown colour, a white spot on the forehead, having the letters W. D. on the point of the left horn, and about four years old, was brought on the 28 november.

JAMES GREEN,
Pound Keeper, St. Charles.

St. Charles, 29th november, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE,

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,
Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

LE "METIS."

Jeudi, 7 Fevrier, 1878.

Nous commençons aujourd'hui une revue de la Session de la Législature provinciale que nous ferons suivre d'une analyse des principales lois passées.

LEGISLATURE DE MANITOBA.

REVUE DE LA SESSION.

Cette quatrième et dernière session du second Parlement de Manitoba a été ouverte, avec les formalités d'usage, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Cauchon, le 10 janvier dernier.

Lorsque Son Excellence est partie de l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, une salve de treize coups de canon a été tirée par la Batterie d'Artillerie de Winnipeg, commandée par le Lt. Young. En arrivant au Palais de Justice où l'Assemblée Législative tient ses séances, le représentant de la Couronne fut reçu par une garde d'honneur composée de la Cie No. 1 de l'Infanterie de Winnipeg, sous le commandement du Capt. Allen. Le Sergent d'Armes, portant la masse, vint recevoir le Lieutenant-Gouverneur, à sa descente de voiture, et le précéda en saluant dans l'enceinte du Palais de justice. Dans la salle des séances, superbement décorée pour la circonstance, se trouvaient Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface, leurs Honneurs le Juge en Chef Wood et le Juge McKeagney, le Consul Taylor, et un grand nombre de Dames aux riches et brillantes toilettes. Les Messieurs occupaient les galeries.

Son Excellence fit son entrée dans la Salle de l'Assemblée Législative, accompagnée des Honorables MM. Davis et Royal, et de M. Aimé Gélinas, agissant en qualité d'Aide-de-Camp.

Après la lecture en anglais et en français du Discours du Trône, Son Excellence se retira et retourna à l'Hôtel du Gouvernement.

La chambre ayant procédé aux affaires de routine, il fut proposé par l'Hon. M. Davis, sécondé par l'Hon. M. Howard, et unanimement adopté Que cette première opportunité qui lui est offerte pour exprimer ses sincères et profondes sympathies à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de Manitoba, à l'occasion de la perte qu'il a éprouvé par la mort prématurée de sa digne compagne Madame Cauchon.

Et la chambre s'ajourne.

—

Vendredi, 11 Janvier,

L'Orateur prend le fauteuil à 3 p m.

Débat sur l'adresse qui est proposé par M. Chénier, secondée par M Taylor.

M. Chénier, en proposant l'adresse dit qu'il est convaincu que les membres de la chambre sont heureux de pouvoir exprimer au Lieutenant Gouverneur la sympathie ressentie par toute la population à l'occasion de la mort de Madame Cauchon. Cette mort était considérée par tous comme une affliction publique. Le Discours touche à un des sujets les plus importants du pays lorsqu'il parle de la nécessité des chemins de fer. Nos terres produisent beaucoup. Les cultivateurs, avec des riches entassées dans leurs greniers, sont dans une gêne immense, faute de communications pour exporter leurs produits. Cette question des chemins de fer est une question de vie ou de mort pour Manitoba et le Nord-Ouest. Espérons que le gouvernement de la Puissance en comprendra l'importance. Les différentes mesures annoncées dans le Discours du Trône, sont de nature à donner beaucoup de satisfaction. La refonte de nos statuts devra avoir le meilleur résultat. Les lois promises relatives à la tutelle, au partage des biens des intestats, aux pensions alimentaires, aux chemins publics, au travail de corvée, à la vente des liqueurs enivrantes, etc., etc., montrent que lé gouvernement veut pourvoir à tous les besoins de la population et travailler aussi efficacement que possible à son bien-être.

La loi des élections va être amendée. Le système du scrutin secret, après l'expérience de deux élections partielles, a été trouvé prématuré pour le pays. Il est question de l'abolir. Cette mesure va être hautement approuvée par la population de la Province. Chacun doit se réjouir de voir que le Gouvernement a réussi à maintenir les défenses dans les limites du revenu de la Province.

Ces faits sont connus aujourd'hui, et le gouvernement a la confiance des trois quarts de toutes les classes de la population du pays.

M. Taylor, en secondant l'adresse, dit que la perte éprouvée par le Lt. Gouverneur en arrivant dans la Province a affligé toute la population.

Nous avons raison de nous réjouir de l'abondante récolte de la saison dernière, mais nous sentons plus que jamais le besoin de chemins de fer pour exporter nos produits.

La visite du Gouverneur-Général et de deux membres du Conseil Privé devra avoir un bon résultat pour notre Province. Ils ont vu nos besoins, et promis de travailler à y porter remède. Il félicite le gouvernement sur l'efficacité et les bons résultats de la politique d'économie qu'il a inaugurée en montant au pouvoir, économie qui avait permis d'effacer la dette contractée par la première administration, et maintenir les dépenses dans les limites du revenu.

M. Martin exprima ses sympathies au Lieutenant-Gouverneur a l'occasion de son affliction. Il croit que les mesures annoncés dans le Discours du Trône indiquent une politique contradictoire de la part du Gouvernement. On se proposait d'abolir le scrutin secret qu'il avait opposé dans le temps prématuré. Il croit que les remarques au sujet des chemins de fer avaient seulement pour but de jeter de la poudre aux yeux. Il voudraient voir le Gouvernement reduit à deux ministres qui devraient suffire. Suivant lui, la réfonte des statuts avait pour but de favorise les imprimeurs.

Il parla de la reconstruction du Ministère en 1875, et dit qu'il ne pourrait paraître devant ses constituants s'il supportait le gouvernement.

M. Sutherland dit qu'il était rare que l'on put trouver a redire au Discours du Trône. Nous avons une bonne récolte, mâis les cultivateurs sont dans la gêne. Toutes les autres classes semblent comploter contre la population agricole; les marchands, les propriéraires de moulin à farine, et de moulin à battre. Quand ils avaient tous payé, il leur restait à peu près rien. Avant la refonte des Statuts, il voudrait voir la loi des écoles amendée, et le système des écoles séparées aboli. On devrait n'avoir qu'un Surintendant qui serait mieux payé. Il désire l'abolition de la langue française, et dit que les écossais auraient également droit de demander l'impréssion des documents dans la langue gaëlique. Il s'opposera à l'abolition du scrutin secret. Il était bien aise de voir que les dépenses n'avaient pas excédées les revenus; mais ce n'était pas surprenant le gouvernement n'avait rien fait.

M. Cornish désaprouve la refonte des Statuts. Il croit que le Procureur devrait préparer les bills lui même et épargner les dépenses d'une Commission. Quand à la loi relative aux mineurs, il croit que les enfants métis devraient être autorisé à vendre leurs terres à dix-huit ans. Il ne demande pas l'abolition immédiate du système d'écoles séparées, mais on devrait faire quelque chose dans ce sens. La taxe sur les terres incultes devraient atteindre le spéculateur qui demeure à Winnipeg aussi bien que celui de Toronto et la Cie de la Baie d'Hudson ne devrait pas être exemptée. Il s'opposera à l'abolition du scrutin secret.

M. Luxton dit que le Discours du Trône était remarquable par sa brièveté, indiquant peu de législation, ce qui était d'un bon augure. Comme représentant une division anglaise et rurale, il croit que la législation n'a pas toujours été aussi conforme aux vues de ses constituants qu'il l'aurait désiré. Cependant un grand pas avait été fait dans cette direction. Quant à la reconstruction du gouvernement dont il a tant été parlé, il en était en grande partie responsable, et dit que si cette mesure n'avait pas produit tout le bien désiré, le résultat en avait été aussi satisfaisant que les circonstances pouvaient permettre de l'espérer; et un nouveau parlement, marchant dans la même voie, acheverait ce que cette chambre a commencé. La codification et refonte de nos statuts était une mesure grandement nécessaire. La loi réglant la vente des liqueurs enivrantes qui serait soumise, devrait, à son avis, être dans le sens d'une plus grande restriction. Les cabarets ou salon, déjà abolis dans les districts ruraux, devraient être également abolis à Winnipeg. Les hôtels devraient suffire. Il espère que la législature enlèvera au Conseil de Ville l'octroi des licences dans les limites de la cité. Le parlement était félicité de ce que les dépenses n'avait pas excédé le revenu. Ceci ne devait pas surprendre. Le gouvernement était surtout remarquable pour son économie. C'est un fait appartenant à l'histoire, que le gouvernement est économique. On serait même porté à croire qu'il pratique l'économie un peu à l'excès. Il faut remarquer que le montant à la disposition du gouvernement ne dépasse pas $100 000 par année. Cette somme fut elle dépensée dans les chemins ne suffirait pas. Il est donc important de voir la province se former en municipalités. Il croit que la taxe sur les terres incultes devrait être plus générales dans ses applications. L'éducation devrait être sur un autre pied, et il conviendrait peut être d'abolir le bureau d'éducation et créer dans le gouvernement un département d'éducation.

L'Hon. M. Girard dit que la visite du gouverneur-général de la Puissance, et de les Hons. MM. Pelletier et Mills devait être un sujet de réjouissance pour la province. C'est un honneur pour nous de faire partie de la Puissance du Canada, et nous avons été heureux l'été dernier de voir le distingué représentant de Sa Majesté séjourner au milieu de nous, vivre avec nous, et prendre connaissance par lui-même de nos affaires, et de notre position particulière. Dans son discours d'adieu, Son Excellence a dit que Manitoba était la clef de voute de la Puissance Nous devons en être fiers. Il croit que la refonte de nos statuts aura un bon effet. Pour lui, il examinera avec attention les mesures du gouvernement, et supportera celle qu'il croira dans l'intérêt du pays. Il est disposé a rendre la loi relative a la vente des liqueurs enivrantes aussi sévère que possible.

M. Black fit quelques remarques et dit que le gouvernement avait dans toutes les parties de la Province l'appui et l'approbation de la population.

M. Lemay parla en français et dit que le Discours du Trône promettait plusieurs bonnes musures auxquelles la Chambre serait heureuse de donner son attention. La codification des Statuts était une bonne mesure Nous avons eu sept sessions, tout en comptant la présente session. Dans un pays nouveau comme celui-ci, où tout était à créer, ce n'est qu'après l'application des lois qu'on a pu voir ce qui manquait, et il a fallu les amender souvent. Tous ces amendements ont produit une certaine confusion qu'il convient de faire disparaître. Nous avons lieu d'espérer que le gouvernement continuera la politique de progrès et d'avancement inaugurée depuis quatre ans, et les électeurs ne manqueront aux prochaines élections générales, d'envoyer pour les représenter, vingt-quatre partisans de l'administration actuelle.

M Dick parla de l'abondante récolte de l'année dernière, et il ne croit pas aux complots contre les cultivateurs dont a parlé le membre pour Kildonan. Il sera prêt a supporter le gouvernement par l'abolition complète de la vente des liqueurs.

La motion relative a l'adresse est alors adopté sans opposition. Un comité est nommé pour préparer l'adresse, se retire, et rapporte un projet d'adresse qui est lu et adopté.

Et la chambre s'ajourne.

Son Excellence l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Manitoba, ayant pris place sur le Trône.

Le Greffier de la Chambre, dit alors, par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills :

Acte pour amender Acte concernant les jurés et le jury de Manitoba.

Acte pour amender de nouveau un Acte concernant les régistres des baptêmes, mariages, sépultures et statistiques vitales.

Acte pour incorporer l'association pharmaceutique de la province de Manitoba.

Acte concernant la signification de procédures en matières civiles et dans les cas de saisie-arrêt en mains tierces.

Acte concernant les mineurs et leurs biens.

Acte pour autoriser la refonte des statuts généraux de la province de Manitoba.

Acte pour amender l'Acte des timbres de 1875.

Acte concernant l'exécution du travail de corvée dans les districts ruraux.

Acte concernant les traverses à Manitoba.

Acte concernant les Travaux Publics.

Acte pour empêcher l'extension des feux de prairie.

Acte concernant le partage et la vente des biens-immeubles.

Acte pour protéger les animaux du pays contre les épidémies.

Acte concernant les conducteurs et les marchands d'animaux.

Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de Manitoba.

Acte pour amender l'Acte concernant les élections contestées de Manitoba, de 1875.

Acte concernant les pensions alimentaires.

Acte concernant les débiteurs détenus en prison, autres que ceux ayant subi jugement.

Acte pour amender l'acte concernant la Société Légale.

Acte pour autoriser la Société Legale à admettre Arthur Wellington Ross à la pratique comme Procureur en Loi.

Acte pour régulariser la vente des liqueurs enivrantes.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant l'Education en cette Province.

Acte pour amender l'acte concernant l'enrégistrement des terres et pour introduire un meilleur système d'enrégistrement des Titres.

Acte pour amender l'acte 35 Vic. Cap. 15 intitulé : "Acte concernant l'établissement de Sociétés d'Agriculture et d'Arboriculture à Manitoba.

Acte concernant les Arpenteurs et l'arpentage des Terres en cette Province.

Acte pour amender l'acte pour établir un privilége en faveur des Artisans, Machinistes et autres.

Acte pour créer un fonds destiné à l'éducation.

Acte pour amender l'acte concernant les municipalités de 1875.

Acte pour amender l'acte concernant la protection du gibier.

Acte pour favoriser la destruction des loups.

Acte pour amender l'acte concernant l'incorporation de la cité de Winnipeg.

Acte pour amender l'acte 40 Vic. Cap 6.

Acte pour permettre à certains enfants de chefs de famille métis de vendre leurs terres.

Acte pour amender un acte passé dans la 38 ième année du Règne de Sa Majesté intitulé : "Acte concernant les droits séparées de propriété des femmes mariées.

Acte pour amender l'acte 36 Vic. Cap. 15.

Acte pour protéger la propriété privée dans certains cas.

Acte pour amender l'acte concernant l'emmagasinage de la poudre.

M. l'Orateur s'adresse alors comme suit à son Excellence :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative, de la Province de Manitoba, en Parlement réunis, approchons Votre Excellence, à la fin de nos travaux avec des sentiments de dévouement et de loyauté pour la personne de Sa Majesté et son gouvernement; et demandons humblement la permission de soumettre à Votre Excellence un Bill intitulé.

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour défrayer les dépenses du gouvernement civil de la Province de Manitoba pour l'année 1878, et pour pourvoir a certaines sommes dépensées pour le service public de l'année 1877, et pour autres fins" ce qui devra placer à la disposition de la Couronne les moyens nécessaires

pour rendre l'administration de la chose publique efficace et avantageuse à la Province.

Le Greffier de la Chambre, dit alors par ordre de son Excellence :

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie les fidèles et loyaux sujets de sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill au nom de Sa Majesté.

Il plut ensuite à son Excellence de prononcer le discours suivant du Trône.

M. l'Orateur et MM. de l'Assemblée Législative :

En vous annonçant la fin de vos travaux législatifs, je dois vous remercier de la diligence et du zèle avec lesquels vous vous êtes acquittés de votre tâche si ardue pendant cette session, la dernière du Parlement actuel. Je dois aussi vous exprimer ma satisfaction de ce que toutes les mesures que j'ai recommandées à votre attention, à l'ouverture de la session, ont reçu votre assentiment et votre approbation.

Je vous félicite d'avoir adopté une mesure aussi importante que celle concernant la Refonte des Statuts Généraux passés depuis l'établissement de la Province. L'importance d'une semblable mesure ne peut être contestée, si l'on considère les imperfections qui s'attachent inévitablement à toute loi nouvelle dans un pays nouveau.

Vous avez rendu service à toute la Province en élaborant et en votant une loi destinée à établir un fonds pour les fins de l'Education et pour la multiplication des Ecoles Publiques ; l'avenir de notre jeune Province dépend essentiellement du succès et des résultats de cette loi.

Je me réjouis de voir que vous avez pourvu à la régularisation de la vente des liqueurs enivrantes, d'une façon qui, j'en ai la confiance, aura des effets avantageux pour le bien général.

Il me fait plaisir de constater que vous avez aussi passé différentes mesures pour l'avantage des colons qui s'établissent dans les parties encore peu développées de notre Province.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai donné mon assentiment au Bill pour amender l'Acte Electoral de Manitoba, conformément aux vœux du public.

J'ai vu avec plaisir que vous aviez passé une loi pour régler la tutelle et la garde des enfants mineurs et de leurs biens.

Je n'ai pas eu moins de satisfaction à sanctionner les autres mesures d'intérêt public que vous avez passées.

Je vous remercie pour les subsides que vous avez votés pour le service annuel, et je suis convaincu que ces subsides serviront à faire atteindre les fins que vous aviez en vue en les votant. Ils seront employés avec économie et conformément à vos désirs.

En vous relevant de vos importantes fonctions, je me borne à ajouter que mes meilleurs souhaits pour votre bonheur personnel et votre prospérité vous accompagnent : j'ai la confiance qu'après votre retour dans vos foyers, vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour entretenir l'amour de nos institutions si libérales, en même temps que l'esprit de conciliation et de tolérance mutuelle parmi les classes variées de notre population, dans le but commun de promouvoir la prospérité de notre Province.

L'Hon. M. Royal dit alors :

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative.

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence, le Lieutenant gouverneur que cette assemblée Législative soit prodigée jusqu'à mardi, le douzième jours de mars prochain pour être alors tenue ici : et cette assemblée Législative Provinciale est en conséquence prorogée jusjusqu'au douzième jours de mars prochain.

Novelles Canadiennes.

Dans quelques semaines, MM les abbés L. H. Paquet et L. N. Bégin donneront des cours publics dans la salle des cours littéraires à l'Université Laval à Québec. L'abbé Paquet traitera du *droit naturel et des gens* et l'abbé Bégin, différents points de *l'histoire ecclésiastique.* Ces cours se donneront à 8 heures du soir, comme par le passé.

L'*Evénement* adopte le petit format du *Nouvelliste* et de l'*Eclaireur* à partir du 12 et paraîtra désormais comme journal d'un sou, soit $3 par année invariablement payable d'avance.

La législature de la province d'Ontario s'est ouverte mercredi après midi le 9 janvier.

Une motion à l'effet d'ouvrir les procédés de chaque séance par une prière a été adoptée après une courte discussion par la législature d'Ontario.

La législature de la Colombie Anglaise est convoquée pour aujourd'hui 7 février, pour la dépêche des affaires.

On sait que le Parlement fédéral est convoquée pour aujourd'hui le 7 février. Le premier jour, la chambre élira l'*Orateur*, et le lendemain, vendredi, sera prononcé le *Discours du Trône.*

Un étudiant en droit de l'Université Laval a été temporairement expulsé pour avoir pris part aux élections de Québec Est et de Québec Ouest.

Un individu, qui signe George Scott, écrit de Battleford pour dévoler les grossières et odieuses spéculations de M. Sutherland bien connu ici, et qui est le Surintendant des Travaux Publics dans le Nord Ouest. Ce monsieur Sutherland a un frère établi à Battleford comme marchand et au dire de Scott, les ouvriers employés par le Surintendant seraient forcés d'acheter chez ce frère où on les rançonne de la belle façon.

Il va sans dire que nous ne sommes aucunement en mesure de garantir l'authenticité de cette accusation.

M. Joseph Tassé vient d'être élu commissaire des écoles séparés pour le quartier Wellington à Ottawa. Il avait pour adversaire, M. Alfred Evanturel, qui abandonna la lutte après quelques heures de contestation.

Le *Globe*, toujours *si bien* informé, enrégistre dans sa revue de l'anné, la mort du cardinal Antonelli comme ayant eu lieu en 1876. Il n'aurait eu qu'à consulter sa file pour trouver dans ses colonnes la nécrologie de l'illustre défunt en novembre 1876.

Le dernier bazar tenu à Providence, R. I., au profit de l'Asile de St. Louis, a rapporté la jolie somme de $12,000.

A l'Evêché de Montréal.—La réception lundi 7 ult., au Palais Episcopal a été nombreuse et imposante. S. Excellence Mgr. Conroy, dont le départ pour Portland était fixé au lendemain, avait tenu à y être présent. On remarquait, en outre, Leurs Grandeurs Mgr. l'Archevêque de Québec, les évêques des Trois Rivières et de Sherbrooke, le R P. Caseau, recteur du Collége Ste Marie, le R. M. Hamel, recteur de l'Université Laval, et un certain nombre de membres du clergé.

Nombre des principaux citoyens anglais et français, ainsi que les officiers du bataillon des Mont-Royaux, remplissaient le grand salon de la résidence épiscopale.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montreal s'est rendu le 8 janvier à St. Benoit, accompagné de M. Primeau, curé de Boucherville, pour y faire la bénédiction du nouvel hospice des Sœurs Grises, qui a eu lieu le 9 au matin.

Le délégué apostolique Monseigneur Conroy est parti dans l'après midi du 9 janvier pour Portland où il doit rencontrer l'Evêque de ce diocèse avant le départ de ce dernier pour Rome.

Les dernières nouvelles de Rome disent qu'il est bien probable que Pie IX ne recouvrera pas l'usage de ses jambes, mais que sous tous les autres rapports, Sa Sainteté est très bien, jouit de ses facultés intellectuelles avec toute la force et la vigueur des premières années de son pontificat.

Nous accusons réception avec le *Bulletin de l'Union Allet.* d'une belle pièce de poésie anglaise intitulée "Our Flag" faite par Mad. Katherine Mary Stone, poëte catholique d'Irlande, d'un talent distingué. Ce poëme remarquable de 10 pages, composé à l'occasion du dixième anniversaire de la bataille de Mantana a été édité à Montréal par l'Union Allet.

Le sixième concile provincial doit être convoqué à Québec pour le 19 mai.

Nous prenons dans la *Minerve* les deux nouvelles suivantes à cause de la signification nationale toute nouvelle qu'elles comportent. C'est, croyons nous, la première fois que l'on fait appel aux politiques canadiens français pour aller organiser la lutte parmi la population acadienne-française de la Nouvelle Ecosse.

"M. Honoré Mercier, de St. Hyacinthe, avec quelques amis du gouvernement grit d'Ottawa, est parti pour la Nouvelle Ecosse, où ils vont aider à l'élection de l'Hon. M. Vail, à Digby.

"Les nouvelles que nous recevons d'Halifax sont des plus favorables à la candidature de M. Richey. Une grande assemblée a eu lieu dans cette ville, et les trois quarts des électeurs présents se sont montrés hostiles à son concurrent, M. Jones dont on annonce la défaite comme certaine.

"A Digby, l'Hon M. Vail fait tous ses efforts pour s'assurer une réélection. Mais il aura à lutter contre le Dr. Tupper qui est allé soutenir de sa parole puissante le candidat de l'opposition, l'Hon. M. Wade. M. l'échevin Thibault est en route pour ce comté, et nul doute qu'il exercera une grande influence sur le vote acadien qui est un appoint très important dans cette circonscription électorale."

NOUVELLES LOCALES.

—Il y a de l'eau sur la glace.

—Le doux temps, la pluie, et la boue sont à l'ordre du jour.

—Un nommé Archibald Cameron est mort la semaine dernière à l'Hôpital de Winnipeg.

—M. Edmond Germain, marchand de Winnipeg, est dangereusement malade.

—La session de la législature a été prorogée samedi dernier : trente six billes ont reçu la sanction royale.

—Ceux qui préparent de la glace pour les glacières ne peuvent la laisser un jour sur la Rivière : elle fond à mesure.

—L'élection des commissaires d'Ecole pour tous les arrondissements scolaires de la Province a eu lieu lundi, 4 courant.

—La Cour de Police Provinciale est occupée depuis plusieurs jours par la cause des Chinois arrêtés pour assaut, et deux ou trois causes de larcin.

—A St. Boniface, M. Alexis Dégagné a été nommé Commissaire d'école en remplacement de M. Geo. Roy, dont le terme d'office était expiré. L'assemblée a voté la somme de $700. devant être prélevée sur la propriété cotisable de l'arrondissement. Un état des comptes a été soumis et a donné satisfaction.

—Dimanche dernier, fête de la Présentation au temple, les parents qui avaient des enfants au dessous de six ans, étaient spécialement invités à les amener à la cathédrale pour les faires bénir. L'invitation avait été faite le dimanche précédent par Sa Grâce Mgr l'Archevêque. A trois heures p.m l'Eglise était remplie de jeunes enfants, et un concert *sui generis* couvrait la voix des chantres Le Rév. M. Dugast monta en chaire et fit une instruction appropriée à la circonstance Puis, Sa Grâce donna la bénédiction. La fête se termina par la bénédiction du St. Sacrement. Il était vraiment amusant d'entendre ces petites voix fraiches chantant, criant, faisant du bruit à qui mieux mieux. Les uns avaient des chansons plus tristes, les autres plus gaies. Cette cérémonie particulièrement consacré aux enfants, inaugurée ici l'année dernière est des plus intéressantes et des plus touchantes.

NOUVELLES DIVERSES.

La récolte des pommes de terre a manqué dans l'ouest de l'Irlande et il y a dans plusieurs quartiers danger de famine. La misère, qui sévit présentement, surpasse toutes celles prouvées depuis 1847.

On dit que le célèbre Mark Twain, *alias* M. Samuel Clemens, devient propriétaire-rédacteur du *Courant* de Hartford, Conn., journal politique qui a été redigé jusqu'ici par un autre écrivain humoristique de renom aux Etats Unis, M. Charles Dudley Warner.

Une dépêche de Rome annonce la mort de Victor Emmanuel, roi d'Italie, arrivé le 17 à 2. 30 hrs. p. m.

Victor Emmanuel laisse quatre enfants :

Le prince Humbert, maintenant roi d'Italie, né le 14 mars 1844 ;

Le prince Amédée, duc d'Aoste, né en 1845, roi d'Espagne de décembre 1870 à février 1873 ;

La princesse Clotide, née en 1843, mariée en 1859 au prince Napoléon ;

La princesse Marie Pie, née en 1847, et mariée en 1862 à Louis Ier. roi du Portugal.

M. Binghan, attaché au département d'état du Takio, au Japon, vient d'écrire à Washington que le choléra asiatique est entièrement disparu. C'est en septembre qu'il apparut pour la première fois à Yokahama. Il enleva la moitié de ceux qu'il attaqua. Pendant deux mois, 1,100 personnes ont péri à Nagaski et les environs d'Osaki et Riote en perdirent a peu prés autant et 1,000 succombèrent à Yokohoma et dans le voisinage.

Le nouveau roi d'Italie, Humbert I. est âgé de trente quatre ans. Quoiqu'il n'eût que quinze ans en 1859, il a pris part, avec son père, à la gueurre, de l'indépendance italienne. Un peu plus tard, il se montrait avec Garibaldi à Palerme et à Naples, pour contribuer par sa présence au mouvement d'unification de l'Italie En 1866, il a figuré dans la bataille de Custozza, contre les forces autrichiennes. Il se montra probablement encore plus révolutionnaire que Victor Emmanuel, et on lui suppose de grandes sympathies pour l'Allemagne.

NECROLOGIE.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde* du 21 janvier, la pénible annonce de la mort de Messire J. O. Paré, Chanoine de la Cathédrale de Montréal. Voici en quels termes le journal s'exprime :

"Décédé, au Sault au Récollet, dans la résidence des prêtres infirmes, connue sous le nom de St. Janvier, après une longue maladie, M. Joseph Octave Paré, un des premiers chanoines du chapitre cathédral qui fut fondé le 21 janvier 1841, le jour même où avait été consacré le premier évêque de Montréal, Mgr. J. J. Lartigue, en 1821.

"Il était naquit à St. Denis en 1814 et fut ordonné prêtre en 1838.

"Appelé au secrétariat de l'évêché de Montréal en 1837, il y a dépensé ses forces et consacré ses talents jusqu'à son décès, qui a été précédé par de longues et cruelles souffrances endurées avec une patience inaltérable.

"Nous n'avons pas à dire ici que le diocèse fait une perte inappréciable par la mort de ce prêtre qui sut se rendre si vivement recommandable par son zèle pour le service de la religion et les vertus toutes sacerdotales qu'il a montrées durant le temps qu'il a brillé sur le chandelier.

"En attendant que nous puissions donner plus de détails sur la vie de cet excellent chanoine, nous ne pouvons qu'exprimer le regret que nous ressentons en pensant que nous n'entendrons plus la voix harmonieuse qui retentissait dans le temple du Seigneur dans toutes les solennités.

"M. le chanoine Paré a eu la consolation d'expirer pour ainsi dire entre les bras du vénérable Mgr. Bourget dont il fut si longtemps l'ami et le confident. Le dernier soupir du mourant est monté au ciel accompagné d'une bénédiction qui n'a pu que le rendre encore plus agréable à Dieu."

R. I. P.

DECES.

A l'Hopital de St. Boniface, lundi, le 4 Février, Nicolas Briot, de Rivière-les-Fosses, Haute Marne, France.

A la Baie St. Paul, le 2 Février Courant, à l'âge de 9 mois et 23 jours, Joseph Oscar Albert, enfant de Félix Chénier Ecr. M.P.P.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, et à chacun de vous,

SALUT.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le Douzième jour du mois de Mars prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le douzième jour de Février dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et-dix-sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits priviléges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.

Ottawa, 24 Sept. 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

ET ACTES AMENDÉS.

Dans l'affaire de P. H. Francis.

FAILLI :

Une assemblée des créanciers se tiendra à mon Bureau, lundi, le 18ième jour de février prochain, à 2 heures p.m. pour prendre en considération la décharge du failli.

JOHN BASSILLIE,
Syndic.

Winnipeg, Février 1er, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

ET ACTES AMENDES.

Dans l'affaire de John Cathcart.

Failli :

Une assemblée des créanciers se tiendra à mon bureau samedi le 10 ième jour de février à 2 heures pm. pour considérer une offre de composition, et la vente des biens "en bloc"

JOHN BASSILLIE,
Syndic Officiel.

Winnipeg 1er Fevrier 1878.

TAXES D'ECOLE.

Avis est par les présentes donné que suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles de 1877, les terres suivantes, sur lesquelles il n'a pas été perçu de taxes d'école depuis deux ans pour l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, seront offertes en vente le premier lundi de mars prochain, à midi, à la maison d'école de St. Boniface Sud, à moins que dans l'intervalle les taxes ne doivent payées ainsi que les frais d'avis.

No. du Lot	Paroisse	Montant dû.	Frais d'avis.	Rema'que
103	S. Bonifa	ce.$4 90	$7 20	non-résid.
105	"	4 90		"
116	"	4 35		rien à sais.

LS. SCHMIDT.
Secrétaire Trésorier.

St. Boniface, 15 Janvier, 1878.

A Vendre ! !

—(oo)—

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES:

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour **$125.00** et les autres pour **$100.00**, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, (l'Acte de Vente) sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Métis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, 6 Sept., 1877

Avis.

M. Lamoureux a l'honneur d'informer au public qu'il a constamment du Bois de chauffage à vendre, tel que chêne, orme, frêne et tremble, aussi il achetera tout le bois qu'on voudra bien lui amener au plus haut prix.

A. LAMOUREUX.

St. Boniface, 20 Déc., 1877.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL; CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty), si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1—a

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

~~PIANO~~ BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F. Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA.

Attaques d'Epilepsie.

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, — SÉRIEUSEMENT —, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU DR. GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres. NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essa de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1ae

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Métis.

j-n-e T L

LISEZ CECI DEUX FOIS—De cinq à trente gouttes de *Thoma's Electric Oil* guérira un mal de gorge ; cette huile ordinaire ; est infaillible pour le croup. Guérit une toux ou rhume de vingt quatre à quarante huit heures. Une bouteille a guéri des bronchites qui duraient depuis huit ans ; des cas récents ont été guéris en trois ou six jours. Ce remède a fait recouvrir la voix a une personne qui n'avait pas parlé depuis cinq ans une application extérieure soulage toujours dans les cas de douleurs. Une bouteille guérira aucune lésion dans les reins, ou aucune crampe. Pour les maladies de dos et la contraction des muscles, il est sans pareil. Dans les cas de rhumatisme ou autres douleurs, la première application vous soulagera sur le champ. Arrête les maux d'oreilles et la douleur d'une brûlure en trois minutes, est en général la meilleure médecine qui ait jamais été offerte en vente jusqu'ici : elle est aussi la moin couteuse parce qu'il en faut très peu pour procurer du mieux.

Elle est composée de six des meilleures huiles connues, et rien autre chose que de l'huile. Vaut son pesant d'or. Pourquoi ne pas en acheter aujourd'hui?—A. B. Desrochers, Assistant-Maître de Poste d'Arthabaskaville, P., Q., écrit :—" Il y a treize ans, je fus pris d'un rhumatisme à la tête, et qui m'a fait souffrir constamment. Apris avoir pris *Thomas' Electric Oil* pendant neuf jours, j'ai été complètement guéri, et il a suffi q'une demi bouteille. Je puis certifier ceci sous serment. " Le Révd. J. Malory, de Wyoming, N., Y., écrit : " Dr. *Thomas' Electric Oil* m'a guéri d'une bronchite en une semaine de temps."

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez *Dr. Thoma's Electric Oil*, Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE.—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

BLE ! BLE ! BLE !

—(o)—

STOBART, EDEN & CIE. à Winnipeg paient en ce moment le prix le plus élevé en argent ou en marchandises pour le blé de première qualité.

STOBART, EDEN & CIE.

Winnipeg 30 Janvier, 1878.